

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2022

L'An deux mil vingt-deux, le neuf décembre à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno RONSEaux, Maire.

Etaient présents : Mesdames Elodie BATICLE, Hélène LE MAUX, Noëlli VICENCIO DE MOURA ; Messieurs Louis BOULENOUAR, Pierre-Emmanuel HERBAIN, Christian MERLIN, Eddy POYER.

Représenté : M. Guillaume LOISEL-DUBOSPERTUS donne pouvoir à Madame Hélène LE MAUX.

Absents : Messieurs Jean-Marc BLAISE et Alain VANDEN BROECK.

Secrétaire de séance : Madame Hélène LE MAUX.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2022 :

Après sa lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Création d'un poste d'adjoint technique :

Le Maire explique que la mise à disposition d'un adjoint technique par la commune de SONGEONS prendra fin au 31 décembre 2022 ; il convient par conséquent de prévoir un recrutement pour le printemps 2023.

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- décident de créer un poste d'adjoint technique à mi-temps (soit 17h30 hebdomadaires),
- donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches de recrutement (de l'offre d'emploi au recrutement d'un candidat),
- acceptent que ce poste soit pourvu par un candidat contractuel à durée déterminée d'un an avant une possible intégration dans la fonction publique territoriale.

3/ Modification du RIFSEEP (Régime Indemnitare des agents) :

Le Maire explique que la commission en charge du personnel communal s'est réunie le 26 octobre 2022, et fait lecture des changements apportés à la délibération relative au RIFSEEP.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications.